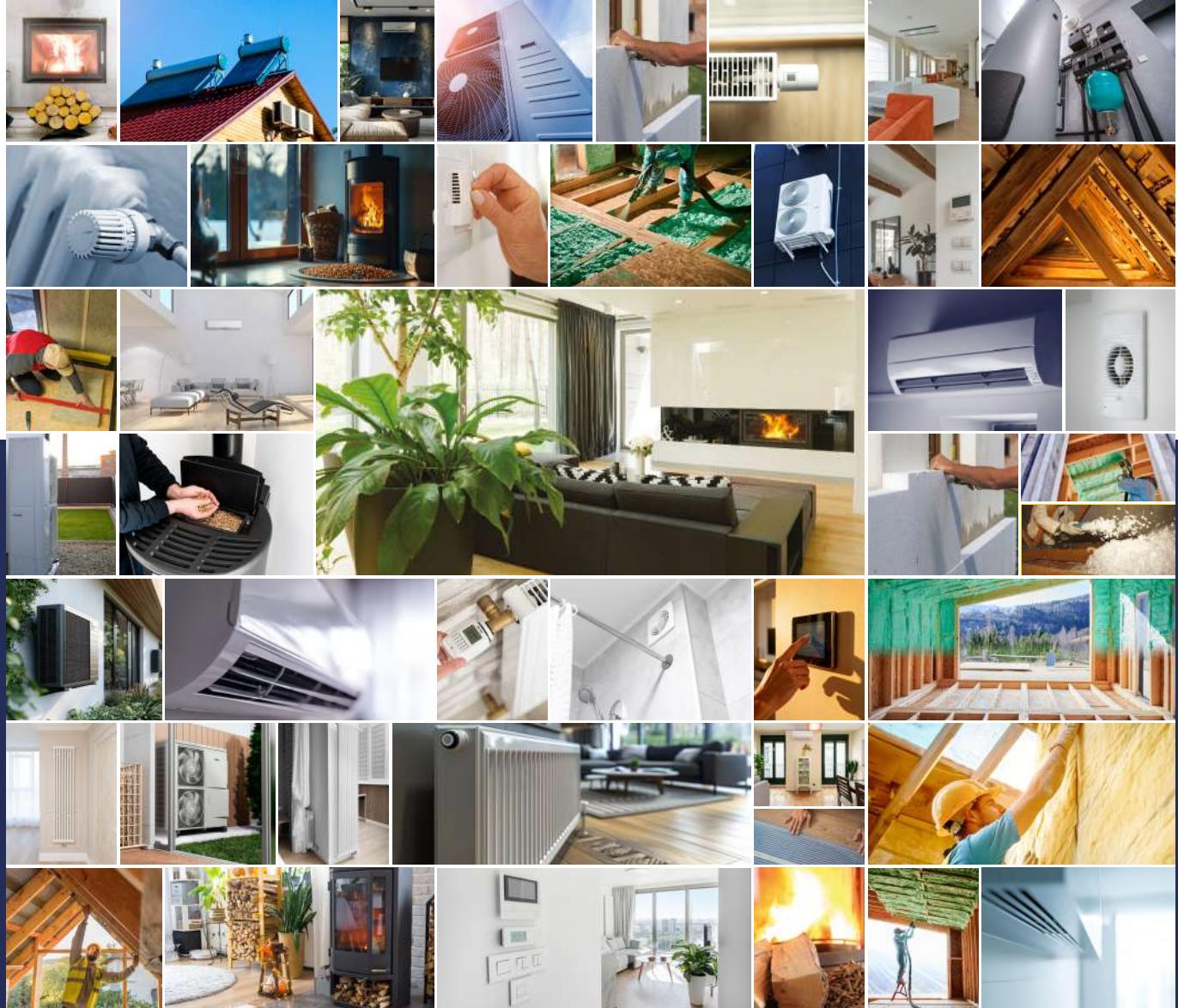




SynerCiel
➤ PROFESSIONNEL AGRÉÉ

PARTENAIRE
ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE
D'EDF

N°2026-001-EXT



AIDES & FINANCEMENTS CEE

*Actualités et conseils
pour vos chantiers de rénovation*

En 2026, le paysage des aides à la rénovation évolue :

MaPrimeRénov' est momentanément suspendue, tandis que les **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)** restent le principal dispositif mobilisable. Dans ce contexte, les CEE jouent un rôle clé pour accompagner les projets de vos clients et limiter leur reste à charge.

Nous revenons sur les principales évolutions, notamment sur le chauffage ainsi que sur l'importance d'une qualité de dossier irréprochable pour sécuriser les primes.



2026 | CEE Ce qui change

Au 1^{er} janvier 2026, les fiches CEE évoluent afin de renforcer la qualité et la conformité des dossiers CEE.

Ces changements concernent notamment :

- ✓ les exigences documentaires,
- ✓ les justificatifs techniques,
- ✓ les mentions obligatoires à joindre pour chaque type d'opération.

☒ À noter ! Un grand nombre d'évolutions sur le chauffage.

Les objectifs du nouveau dispositif : simplifier l'instruction, sécuriser les primes et réduire les demandes de compléments, pour des dossiers plus fiables dès le dépôt.



MaPrimeRénov' Le manque de visibilité

L'aide à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' est suspendue depuis le 1^{er} janvier 2026. Le budget 2026 n'ayant pas été voté, le guichet pour MaPrimeRénov reste fermé pour le moment.

Concrètement : vous ne pourrez plus déposer de nouvelle demande d'aide tant que le guichet reste fermé.

Toutefois, les dossiers complets déposés en 2025 continueront normalement à être traités.

Nouvelle règle CEE : l'avis d'imposition requis pour tous les dossiers CEE

L'avis d'imposition ou de non-imposition devient obligatoire pour tous les ménages :

- ✓ ménages modestes et précaires pour justifier les revenus sur le dossier CEE
- ✓ ménages standards, pour une justification de résidence principale



Des nouveautés sur le chauffage

À partir du 1^{er} janvier 2026, plusieurs fiches CEE chauffage évoluent pour :

- ✓ Renforcer les exigences techniques,
- ✓ Limiter les refus de dossiers,
- ✓ Améliorer la traçabilité et les contrôles.

Les fiches concernées :

BAR-TH-171 : pompes à chaleur air/eau

BAR-TH-172 : pompes à chaleur eau/eau

BAR-TH-113 : chaudières biomasse

BAR-TH-143 : systèmes solaires combinés (ssc)

BAR-TH-159 : pompes à chaleur hybrides



2026 | Chauffage Calcul des CEE et bonifications

☒ Fiche	寁 Mode de calcul	💡 Coup de pouce	💡 À retenir	
	BAR-TH-171 PAC* Air/Eau	Forfait selon zone, ETAS**, surface	✖5	<i>Bonification maintenue</i>
	BAR-TH-172 PAC Eau/Eau	Forfait selon zone, ETAS, surface	✖5	<i>Bonification maintenue</i>
	BAR-TH-159 PAC Hybride	Forfait selon zone, ETAS, surface	✖	<i>Plus de coup de pouce en 2026</i>
	BAR-TH-113 Chaudière biomasse	Forfait standard	✖5	<i>Si remplacement facile</i>
	BAR-TH-143 SSC	Forfait zone + surface capteurs	✖2	<i>Réduction de la bonification</i>

*PAC : Pompe à chaleur / **ETAS : Efficacité Énergétique Saisonnier.

Informations obligatoires

pour les fiches :

BAR-TH-113 | BAR-TH-171

BAR-TH-172 | BAR-TH-159

et conseillées pour les autres fiches "chauffage"

Note de dimensionnement dès le devis :

✓ La note de dimensionnement doit être établie en amont et jointe au dossier.

✓ Toute modification en fin de chantier impose une mise à jour qui sera présente sur la note de dimensionnement finale. Les 2 versions des notes de dimensionnement (initiale et finale) seront incluses dans le dossier.

Marque et référence précise du matériel installé :



✓ Ces informations sont obligatoires dans le dossier CEE.

✓ Si elles ne figurent pas sur la preuve de réalisation (facture ou attestation), elles doivent être fournies via un justificatif complémentaire (fiche produit, annexe facture, etc.).

Focus

Pompes à chaleur air/eau | BAR-TH-171

Pompes à chaleur eau/eau | BAR-TH-172

Nouveau document à fournir dans le dossier CEE

- ✓ **La fiche d'information* sur le produit de la PAC**, mentionnée à l'article 3 du règlement (UE) 2017/1369 établissant un cadre pour l'étiquetage énergétique (dont le texte d'application spécifique au chauffage centralisé est le règlement écoconception 811/2013).
Fiche disponible sur le site : <https://eprel.ec.europa.eu/screen/home>



*Document réglementaire obligatoire, fourni par le fabricant (ou l'importateur), qui donne des informations standardisées sur une PAC

- Pour les contrôles : si la **PAC** est **installée et mise en service en période de chauffe** (automne/hiver) alors elle doit rester en fonctionnement jusqu'à la fin de celle-ci.

NON CUMULABLE AVEC LES ÉQUIPEMENTS :

BAR-TH-101 – Chauffe-eau solaire individuel | **BAR-TH-143** – Système solaire combiné
BAR-TH-148 – Chauffe-eau thermodynamique

- Pour les PAC assurant **chauffage + eau chaude sanitaire (ECS)**, déclarer les dossiers de la sorte :
 - ✓ PAC moyenne ou haute température,
 - ✓ ETAS à 55°C requis.
- **Les systèmes ECS déportés** (ballon ECS, ballon déporté, ballon thermodynamique sur PAC, module hydraulique + ballon) doivent être
 - ✓ de la même marque que la PAC
 - ✓ la seule production d'ECS, assurée exclusivement par la PAC
 - ✓ déclarés sur devis et facturés avec la marque et la référence

✓ Les résistances électriques de secours ou anti-légionelle sont autorisées, à condition que la PAC produise l'eau chaude en priorité.

- **L'attestation sur l'honneur doit obligatoirement préciser :**
 - ✓ L'opération n'a pas bénéficié d'une prime de l'ANAH, ou
 - ✓ Si une prime ANAH a été accordée, le calcul et la décision d'octroi ont pris en compte la délivrance des CEE, afin d'éviter tout double financement.

L'attestation sur l'honneur habituellement présente au dossier comportera la mention.

Les conseils de Synerciel

Optimisez vos CEE dès le premier rendez-vous client !

Traitez chaque dossier comme un vrai projet pour :

- ✓ Renforcer les exigences techniques,
- ✓ Limiter les refus de dossiers,
- ✓ Améliorer la traçabilité et les contrôles.



NOS ASTUCES TERRAIN

pour garantir l'acceptation de vos dossiers



Vérifiez ETAS & dimensionnement avant toute commande

Ainsi, vos travaux sont conformes dès le départ.



Démarrez avec un dossier complet dès le devis

Plus vous collectez d'infos dès le départ, moins de corrections à gérer après.



Remise des documents chez le client

Devis, facture, note de redimensionnement...



Présenter un dossier clair et organisé dès le début rassure vos clients et valorise votre expertise !

Synercier, vous accompagne et vous aide à développer votre activité

Rejoindre Synercier, c'est intégrer un réseau national de professionnels du bâtiment engagés dans la qualité, la performance énergétique et la satisfaction client.

Un réseau pensé pour les professionnels

Synercier fédère aujourd'hui **plus de 2 000 entreprises** partout en France, dans tous les corps de métiers de la rénovation et de l'amélioration de l'habitat.

En tant que membre, vous bénéficiez d'un **cadre structuré**, d'un **accompagnement concret** et d'outils conçus pour vous faire **gagner du temps, de la visibilité et des opportunités commerciales**.

Synercier, référent du marché des CEE

Synercier est un acteur majeur du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et valorise les CEE avec EDF.

La prime CEE d'EDF c'est :

- ✓ Des primes CEE fiables et compétitives à déduire de vos devis Synercier
- ✓ L'assurance d'être réglé de vos dossiers validés sous 2 semaines maximum afin de sécuriser votre trésorerie
- ✓ Et en prime, le droit de porter la marque **Partenaire Économies d'Énergie d'EDF**



Le prêt bonifié par Domofinance, partenaire financier d'EDF, c'est :

- ✓ Des taux très avantageux, bonifiés par EDF pour les travaux de rénovation énergétique
- ✓ Une prise en charge possible de tout ou partie des intérêts grâce aux CEE
- ✓ Le règlement de votre chantier sous 48h après facturation



Un réseau conçu pour les professionnels du bâtiment



Développez votre activité

Accédez à de nouvelles opportunités de chantiers et accélérez la croissance de votre entreprise grâce à la force d'un réseau structuré et engagé.



Optimisez vos coûts d'achat

Profitez de conditions négociées auprès de partenaires référencés afin de maîtriser vos charges et d'améliorer durablement votre rentabilité.



Échangez avec vos pairs

Intégrer une communauté de professionnels qui favorise le partage d'expériences, les bonnes pratiques et l'entraide au quotidien.

**Vous souhaitez
développer vos chantiers
CEE et votre activité avec
un partenaire de confiance ?**



Rejoignez-nous !

synercier.fr/rejoindre-le-reseau

Nos équipes sont à votre écoute pour vous accompagner et vous apporter toutes les explications nécessaires à la gestion de vos dossiers CEE.